



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES
CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 28 AVRIL 2011

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49
Membres en exercice	49
Membres présents	40
Membres excusés et représentés	4
Membres absents non représentés	5

LE MAIRE

Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Muriel DEVAUX, Mme Laurence COULON, Maires-Adjoints,
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, Mme Catherine RITVO, Mme Anne DAVID, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Bernard VERNEAU, Melle Yasmine CAMARA, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir à Mme MONIN, M. Stéphane CARDARELLI qui a donné pouvoir à M. BERRIOS, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à Mme DAVID, M. Philippe RIFFAUT qui a donné pouvoir à M. PLAGNOL,

Etaient absents non représentés :

M. Gérard ALLOUCHE, Mme Valérie FIASTRE, M. Luc GRAS, Mme Carole DRAI, M. Jean-Bernard THONUS,

Au cours de la séance :

M. Gérard ALLOUCHE entre au point 2, Mme Valérie FIASTRE entre au point 2, M. Luc Gras entre au point 3, M. Claude SOUSSY entre au point 10, M. Jean-François LE HELLOCO quitte la séance au point 17, M. Jean-François LE HELLOCO entre au point 22, Mme Anne DAVID quitte la séance au point 23 et donne pouvoir à M. SOUSSY, Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 24, Mme Patricia RIBEIRO quitte la séance au point 26, Mme Muriel DEVAUX quitte la séance au point 26, Mme Sabine CHABOT entre au point 26, Mme Catherine RITVO quitte la séance au point 26, Mme Anne DAVID entre au point 26, Mme Catherine RITVO entre au point 27, Mme Patricia RIBEIRO entre au point 28, Mme Muriel DEVAUX entre au point 28, M. Nicolas CLODONG quitte la séance au point 28 et donne pouvoir à M. CONSTANT, M. Luc GRAS quitte la séance au point 32, Mme Pascale LUCIANI-BOYER quitte la séance au point 39, Mme Laurence COULON quitte la séance au point 40 et donne pouvoir à Mme JUAN, Melle Yasmine CAMARA quitte la séance au point 40 et donne pouvoir à M. LE HELLOCO, Mme Pascale LUCIANI-BOYER entre au point 44, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 44 et donne pouvoir à Mme DAVID.

2 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal lors de la séance du 7 avril 2011

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2011.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

3 **Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

4 **Revalorisation de la rémunération des jurys de concours au conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés**

ARTICLE 1 : Approuve la revalorisation de la rémunération des jurys de concours.

ARTICLE 2 : Fixe le tarif horaire des jurys de concours à celui d'un professeur d'enseignement artistique (catégorie A) titulaire au 1^{er} échelon.

Dit que les crédits correspondants à cette décision sont ouverts au budget de l'exercice en cours

Unanimité

5 **Adhésion au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile de France (C.I.G.)**

APPROUVE l'adhésion de la ville au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région Ile de France.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget 2011.

Unanimité

6 **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville auprès de l'association « Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés »**

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition de 4 agents au bénéfice de l'Association « Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés ».

ARTICLE 2 : Dit que ces mises à dispositions seront concrétisées par arrêtés du Maire après accord des agents concernés et avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

7 **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville auprès de l'association « Atelier Théâtre de la Cité »**

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition de 18 agents au bénéfice de l'Association « Atelier Théâtre de la Cité ».

ARTICLE 2 : Dit que ces mises à dispositions seront concrétisées par arrêtés du Maire après accord des agents concernés et avis des Commissions Administratives Paritaires Compétentes.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

Unanimité

8 **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville auprès de l' « Association saint-maurienne des amis des animaux »**

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition de 4 agents au bénéfice de l' « Association saint-maurienne des Amis des Animaux ».

ARTICLE 2 : Dit que ces mises à disposition seront concrétisées par arrêtés du Maire après accord des agents concernés et avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

43 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

9 **Budget primitif 2011 :**

A) affectation du résultat de l'exercice 2010

B) vote du budget

C) vote du taux des taxes directes locales

D) fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

A – Affectation du résultat

B 1 – Vote du budget principal

ARTICLE 1 : Reprend dans le budget primitif 2011 du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de gestion des parcs de stationnement les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2010.

ARTICLE II : Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 repris dans le budget primitif 2011 de la manière suivante :

1°) Budget principal (+ 8 370 037,77 €)

- affectation en section de fonctionnement 2 603 808,00 €
- affectation en section d'investissement : 5 766 229,77 €

2°) Budget annexe de l'eau (2 406 572,73 €)

- affectation en section d'exploitation : 2 406 572,73€
- affectation en section d'investissement 0 €

3°) Budget annexe de l'assainissement (+ 1 491 100,89 €)

- affectation en section d'exploitation : 1 092 004,87 €
- affectation en section d'investissement : 399 096,02 €

4°) Budget annexe de gestion des parcs de stationnement (- 25 207,97 €)

- affectation en section d'exploitation - 25 207,97 €
- affectation en section d'investissement : 0 €

ARTICLE III : Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2011 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	132 997 808,00 €	132 997 808,00 €
INVESTISSEMENT	89 635 665,00 €	89 635 665,00 €
TOTAL	222 633 473,00 €	222 633 473,00 €

36 Pour

11 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

B2 - vote du budget annexe de l'eau

ARTICLE UNIQUE : Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2011 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	10 320 662,73 €	10 320 662,73 €
INVESTISSEMENT	5 689 410,69 €	5 689 410,69 €
TOTAL	16 010 073,42 €	16 010 073,42 €

43 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

B 3 - Vote du budget annexe de l'assainissement

ARTICLE UNIQUE : Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2011 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	10 966 704,87 €	10 966 704,87 €
INVESTISSEMENT	3 548 025,85 €	3 548 025,85 €
TOTAL	14 514 730,72 €	14 514 730,72 €

43 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

B 4 - vote du budget annexe de gestion des parcs de stationnement

ARTICLE UNIQUE : Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de gestion des parcs de stationnement de l'exercice 2011 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	1 843 508 €	1 843 508 €
INVESTISSEMENT	1 061 100 €	1 061 100 €
TOTAL	2 904 608 €	2 904 608 €

36 Pour

11 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

C - vote des taux de la fiscalité directe locale

ARTICLE UNIQUE : Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des quatre taxes directes locales pour 2011 :

* taxe d'habitation	21,19 %
* taxe foncière sur les propriétés bâties	13,16 %
* taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,33 %
* taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,19 %

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2011 (état 1259 COM) fourni par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

36 Pour

11 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

D - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011.

ARTICLE UNIQUE : Fixe à 7,78 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011.

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (état 1259 TEOM C) fourni par la Préfecture du Val de Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

36 Pour

11 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

10 Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe de gestion des parcs de stationnement pour l'exercice 2011

ARTICLE I : Accorde une subvention pour contraintes particulières pour l'exercice 2011 au budget annexe de gestion des parcs de stationnement d'un montant de 1 205 508 euros hors taxes, soit 1 441 787,57 euros toutes taxes comprises.

ARTICLE II : La dépense est inscrite au budget primitif 2011 du budget principal pour 1 441 787,57 euros et la recette correspondante est inscrite au budget primitif 2011 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement pour 1 205 508 euros puisque ce budget annexe, établi hors taxes, est régi par l'instruction comptable M4.

36 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

11 Attribution de subventions au CCAS et aux associations sur le budget de la ville (exercice 2011)

Sont attribuées au titre de l'année 2011 des subventions au C.C.A.S et aux associations.

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : "Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés".

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 euros devront signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement

des fonds, et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions au nom de la ville.

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2011.

43 Pour

4 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale CHEVRIER, M. Yves DAYAN, Mme Jacqueline MORALES, M. Paul BIARD)

12 Subvention exceptionnelle à verser au collège Louis Blanc pour le financement, dans le cadre du projet d'établissement, d'un séjour de classe de découverte sur le thème du développement durable et de l'eau

ARTICLE UNIQUE : Accorde une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Collège Louis Blanc pour l'organisation d'un séjour de classe de découverte pour 30 enfants de 5^{ème} sur le thème du développement durable et de l'eau s'inscrivant dans le cadre du projet de l'établissement.

Unanimité

13 Modification d'une garantie d'emprunt accordée à la S.A d'HLM Vilogia pour la réalisation d'un programme de logements sociaux sis 187 bd de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés

ARTICLE 1 : Accorde la garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'emprunts PLS de 2 104 017 € et d'emprunts PLAI de 509 481 € souscrits par la S.A d'HLM VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération susvisée.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques des prêts PLS et PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Type de prêt	PLS Foncier
Montant	853 229,00 €
Durée totale du prêt foncier	50 ans
Différé d'amortissement	24 mois
Périodicité des échéances	annuelles
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 110 pb (3,10%)
Taux annuel de progressivité	0%

Type de prêt	PLS bâti
Montant	465 669,00 €
Durée totale du prêt foncier	40 ans
Différé d'amortissement	24 mois
Périodicité des échéances	annuelles
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 110 pb (3,10%)
Taux annuel de progressivité	0%

Type de prêt	PLS complémentaire
Montant	785 119,00 €
Durée totale du prêt foncier	40 ans
Différé d'amortissement	24 mois
Périodicité des échéances	annuelles
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 105 pb (3,05%)	taux du Livret A
Taux annuel de progressivité	0%

Type de prêt	PLAI foncier
Montant	220 575,00 €
Durée totale du prêt foncier	50 ans
Différé d'amortissement	24 mois
Périodicité des échéances	annuelles
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pb (1,80%)	taux du Livret A
Taux annuel de progressivité	0%

Type de prêt	PLAI bâti
Montant	288 906,00 €
Durée totale du prêt foncier	40 ans
Différé d'amortissement	24 mois
Périodicité des échéances	annuelles
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pb (1,80%)	taux du Livret A
Taux annuel de progressivité	0%

ARTICLE 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par VILOGIA, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à VILOGIA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

43 Pour
4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

14 Indemnisation des adjoints de coordination chargés du recensement

ARTICLE UNIQUE : approuve l'indemnisation des adjoints de coordination du recensement de catégorie C à 150 € par agent coordonné pour la

campagne de recensement 2011 et celles des années suivantes.

Unanimité

15 Fixation des modalités d'indemnisation des volontaires du service civique accueillis par la ville de Saint-Maur-des-Fossés

Approuve l'attribution de l'indemnité mensuelle minimum de 101,49 euros et, à titre gracieux, de titres-repas d'une valeur numéraire de 5 euros aux jeunes volontaires au service civique. L'octroi des titres repas se fera de manière similaire à celle faite aux agents de la ville.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

16 Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pâtisseries surgelées au cours de l'année 2011/2012

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de pâtisseries surgelées au cours de l'année 2011/2012, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

17 Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des groupes de pompage et de fontainerie - année 2012

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance des groupes de pompage et de fontainerie pour l'année 2012, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

18 Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réaménagement d'aires de jeux - Année 2011

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de réaménagement d'aires de jeux, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

- 19 **Autorisation de signer le marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour la fourniture de pièces de rechange pour les horodateurs de la ville**

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif à la « Fourniture de pièces de rechange pour les horodateurs de la ville au cours de l'année 2011 » attribué à la Société HECTRONIC sise 5, Boulevard de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES (94100).

Unanimité

- 20 **Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert relatif à la reprise des concessions abandonnées ou échues des cimetières de la ville - année 2012**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la reprise des concessions abandonnées ou échues des cimetières de la Ville pour l'année 2012, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

- 21 **Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert relatif à la patinoire mobile de Saint-Maur-des-Fossés – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Patinoire mobile de Saint Maur des Fossés pour 2011, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

- 22 **Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la réservation de 40 berceaux – quartier de Saint-Maur Créteil – année 2009**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la réservation de 40 Berceaux dans le quartier de Saint Maur Créteil et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune

43 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

- 23 **Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réaménagement de voirie avec enfouissement des réseaux avenue des Perdrix**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de réaménagement de voirie avec enfouissement des réseaux avenue des perdrix, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

URBANISME – AMENAGEMENT

- 24 **Avis sur la demande d'autorisation déposée par la Société BETON GRANULATS ILE DE FRANCE EST (BGIE) en vue d'exploiter une centrale à béton à Bonneuil - sur - Marne, 43 rue de l'Île-Saint-Julien Port autonome de Paris**

Décide d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation déposée par la Société Béton Granulats Ile-de -France est (BGIE) en vue d'exploiter une centrale à béton à Bonneuil-sur-Marne, 43 rue de l'Île-Saint-Julien, tant que :

- l'impact sur l'environnement et la santé des populations ne sera pas appréhendé de façon globale en cumulant l'ensemble des flux émis par les différentes activités de la zone portuaire et rejetés, dans la Marne d'une part, et dans l'air d'autre part.
- D'exiger un traitement complémentaire des eaux pluviales, ainsi que des analyses régulières, afin d'éviter tout rejet de métaux lourds ou autre dans la Darse déjà très fragilisée.

42 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

- 25 **Approbation de l'adhésion du département de l'Essonne au Sipperec et de la modification des statuts du syndicat.**

Approuve l'adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC au titre de la compétence «développement des énergies renouvelables».

Approuve le projet de statuts entérinant notamment la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert relevant des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, consécutivement à cette adhésion.

Unanimité

- 26 **Contrat de mixité sociale – Bilan pour la période triennale 2008-2010 et autorisation de lancer la procédure d'élaboration de P.L.H .**

ARTICLE I : Donne acte de la présentation du bilan du Contrat de Mixité Sociale pour la période 2008-2010 constituant l'engagement de programmation de logements sociaux sur cette durée.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Maire à lancer les études préalables à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat.

ARTICLE III : Décide que la dépense sera inscrite sur le budget de l'exercice correspondant.

37 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse

MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

27 **Avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Joinville-le-Pont**

ARTICLE UNIQUE : Donne un avis favorable à la modification du PLU de Joinville-le-Pont sous réserve que soit abandonné le projet de passage du TVM par le CD 3B (ex RD 45) sur l'avenue Charles Floquet, et par voie de conséquence entre la gare RER de Saint-Maur Créteil et le Pont du Petit Parc via l'avenue de la Libération.

41 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDON)

28 **Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Sucy-en-Brie**

ARTICLE UNIQUE : Donne un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Sucy-en-Brie sous réserve de la préservation de l'espace sportif et des structures existantes du stade Paul Meyer

43 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDON)

29 **Participation à la numérisation du cadastre sur le Département du Val de Marne**

Approuve le principe d'un engagement auprès du Conseil général pour la numérisation du cadastre sur le département du Val de Marne pour un montant de l'ordre de 700 euros, correspondant à 10% de la somme estimée pour la ville.

Décide que la dépense sera inscrite sur le budget de l'exercice correspondant.

Autorise monsieur le Maire à signer, avec le Conseil général, l'avenant à la convention de numérisation CG/DGFIP et tout document s'y rapportant.

Unanimité

30 **Renouvellement de l'opération « Éco-défis des commerçants et artisans » à Saint-Maur – convention de partenariat avec les chambres consulaires**

Approuve le projet de convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Val-de-Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne dans le but de renouveler l'opération Éco-Défis sur la commune de Saint-Maur.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention au nom de la commune.

Dit que la dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de la ville pour 2011.

Unanimité

DOMAINES

31 **Changement d'affectation d'un logement situé dans le centre Hippique Municipal route des Bruyères à Marolles en Brie**

Décide la désaffectation du logement situé dans le centre hippique municipal – route des bruyères à Marolles-en-Brie composé de trois pièces principales, d'une superficie d'environ 56 m².

Décide l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour l'installation d'une salle de repos et de vestiaires à l'usage du personnel communal du centre hippique municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

SERVICE ECONOMIQUE

32 **Approbation de la convention concernant la participation de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au carrefour de l'emploi 2011**

Approuve le projet de convention avec la Communauté de communes Charenton - Saint-Maurice pour l'organisation et le financement du Carrefour de l'Emploi 2011.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention au nom de la commune.

Dit que la dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de la ville pour 2011.

Unanimité

33 **Approbation du règlement général du salon de l'artisanat d'art de Saint-Maur**

ARTICLE I : Approuve le règlement général du Salon de l'Artisanat d'Art de Saint-Maur organisé par la ville de Saint-Maur-des-Fossés et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne.

Unanimité

ANIMATION

34 **Approbation des tarifs d'accès, de la convention-type de parrainage, de la convention de mise à disposition d'un chalet de friandises et des tarifs y afférents pour la patinoire mobile de Saint-Maur-des fossés pour l'année 2011**

Approuve :

- le règlement intérieur et les tarifs d'accès à la patinoire,
- la convention-type de parrainage ainsi que les tarifs de parrainage,
- la convention entre la ville et un prestataire pour la mise à disposition d'un chalet de friandises ainsi que le montant de la participation financière forfaitaire, relatifs à la patinoire mobile installée place de Molènes à Saint-Maur-des-Fossés du

samedi 3 décembre 2011 au dimanche 1^{er} janvier 2012.

Autorise Monsieur le Maire à conclure ces conventions et à fixer les différents tarifs par arrêté pour les années suivantes.

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la Ville.

Unanimité

34bis **Ajout d'un point a l'ordre du jour du conseil municipal du 28 avril 2011 compte tenu de l'urgence**

Approbation de la convention relative a l'organisation du festival de l'oh en partenariat avec le Conseil Général du val de marne.

Approuve la convention relative à l'organisation du festival de l'Oh ! en partenariat avec le Conseil Général du Val de Marne,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

39 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

CULTURE

35 **Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France - pour l'organisation du 3e salon international du livre au format de poche**

ARTICLE I : autorise Monsieur le Maire, ou à défaut, Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'art, à la culture et au patrimoine historique, à solliciter une subvention auprès du Ministère de la culture et de la communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'organisation du 3^e Salon international du livre au format de poche et à signer tout acte y afférent.

Unanimité

36 **Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France - pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés.**

ARTICLE I : autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention auprès du Ministère de la culture et de la communication – Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, relative au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional pour l'année 2011.

Unanimité

37 **Autorisation accordée au Maire pour toute demande de subvention relative aux activités du Musée de Saint-Maur et à la réhabilitation du site de l'Abbaye,**

ARTICLE I : autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Maire-adjoint délégué aux Affaires culturelles, à solliciter les subventions auprès des organismes compétents et à signer tout acte y afférent.

Unanimité

38 **Attribution d'une dotation pour les prix de la Biennale de l'Estampe**

ARTICLE I - décide l'affectation d'une dotation de 11 300 euros aux lauréats du concours de la cinquième Biennale de l'Estampe, répartie comme suit :

Prix spécial du Maire	4 000 euros,
Premier prix	2 300 euros,
Deuxième prix	1 900 euros,
Troisième prix	1 600 euros,
Prix Jean Couy	1 500 euros.

ARTICLE II – autorise Monsieur le Maire à répartir cette dotation par arrêté.

La dépense sera imputée du chapitre 922 - Culture et Vie sociale - au sous-chapitre 23.3 - Villa Médicis -, à l'article 6714 – Bourses et Prix -, ouvert au budget de l'exercice 2011.

Unanimité

PETITE ENFANCE

39 **Création de Maisons d'Assistants Maternels (M.A.M.)**

Article 1 : s'engage à l'ouverture de Maison(s) d'Assistants Maternels sur le territoire de la commune.

Article 2 : autorise l'appel à projet auprès des assistants maternels agréés domiciliés et exerçant sur la commune de Saint-Maur.

Article 3 : autorise la recherche dans son patrimoine ou dans le parc immobilier privé, des locaux adaptés à ce type d'accueil permettant de recevoir jusqu'à 4 assistants maternels maximum, chaque assistant maternel ne pouvant accueillir plus de 4 enfants simultanément.

Article 4 : sollicite l'avis de la Protection Maternelle Infantile quant à la capacité d'accueil des locaux que la ville envisage de louer, afin de déterminer le nombre d'assistants maternels pouvant y exercer ainsi que le nombre d'enfants pouvant y être accueillis simultanément.

Article 5 : émet un avis d'opportunité favorable ou défavorable sur toute initiative privée n'entrant pas dans le cadre de la procédure ici décrite, qui sera transmis au Président du Conseil général du Val-de-Marne.

Article 6 : favorise la rencontre des assistants maternels agréés exerçant sur la commune ou des candidats à la profession non titulaire de l'agrément, domiciliés sur la commune, intéressés par l'exercice de ce métier au sein d'une Maison d'Assistants Maternels.

Article 7 : autorise cette mise à disposition des locaux à une association constituée spécialement pour l'exercice en Maison d'Assistants Maternels, dans le cadre d'une convention souscrite entre la ville et ladite association pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois.

Article 8 : met à disposition un local pour une redevance forfaitaire mensuelle qui ne pourra excéder 10% du montant du loyer que la ville sera amenée à souscrire.

Article 9 : dit que les fluides seront intégralement à la charge de l'association constituée spécialement pour l'exercice en Maison d'Assistants Maternels.

Article 10 : décide que les assistants maternels partenaires de la charte exerçant en Maison d'Assistants Maternels ne pourront prétendre au bénéfice de l'indemnité versée à ce titre par la commune, en revanche, ils conserveront l'accès aux activités pédagogiques, éducatives ainsi qu'aux formations et manifestations organisées par le Relais des Assistants Maternels.

Article 11 : décide de créer une commission constituée du maire ou de ses élus délégués à la petite enfance, de la directrice et de la coordinatrice de la petite enfance. Cette commission sera chargée de fixer les conditions d'examen des projets qui lui seront soumis et de ne retenir que ceux qui sembleront réunir des garanties de réussite.

Cette commission veillera notamment aux points suivants :

- Que les assistants maternels exerçant sur la commune soient titulaires d'un agrément en cours de validité délivré par le Conseil général du Val-de-Marne.
- Que les candidats à la profession, domiciliés sur la commune, qui ne disposent pas encore de l'agrément, en aient fait la demande auprès du président du Conseil général du Val de Marne.
- Que chacun s'engage à accueillir en priorité des enfants saint-mauriens.
- Que les assistants maternels soient engagés ou non dans la charte partenariale avec la ville.

La commission se prononcera également sur la reconduction de la convention au regard du respect des engagements, notamment :

- à accueillir en priorité des enfants saint-mauriens
- à accepter la visite de la ville en la personne de la directrice de la Petite enfance.
- à communiquer leurs disponibilités au Relais des Assistants Maternels pour permettre une bonne information des familles en recherche d'accueil.

- à ne pas recevoir les familles en recherche d'accueil pendant leur temps de travail au sein de la Maison des Assistants Maternels.

- à ne pas quitter la Maison des Assistants Maternels sans avoir au préalable trouvé une solution d'accueil pérenne pour chaque enfant des familles avec lesquelles ils ont contracté.

- A établir trimestriellement par tous moyens à leur convenance un compte rendu listant les difficultés et les avantages de l'exercice de leur profession au sein de la Maison des Assistants Maternels.

41 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

ENSEIGNEMENT, AFFAIRES CULTURELLES, ET SPORTS

40 Avis sur les projets de modification des structures du premier degré pour la rentrée scolaire 2011-2012

Demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

- d'autoriser la scolarisation des enfants nés au 1^{er} trimestre 2009 dans les écoles maternelles où les effectifs le permettent.
- de bien vouloir surseoir au plus tôt aux fermetures de classes si les inscriptions à venir le justifie afin d'éviter un comptage à la rentrée.

Unanimité

41 Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles

ARTICLE I : approuve les nouveaux tarifs applicables aux usagers du Centre Hippique Municipal.

ARTICLE II : fixe, selon les modalités définies, la date d'application de ces nouveaux tarifs.

ARTICLE III : abroge à compter de la date d'application des nouveaux tarifs, les tarifs adoptés lors du Conseil Municipal du 25 mars 2010.

ARTICLE IV : fixe les conditions d'application des nouveaux tarifs.

ARTICLE V : dit que les nouveaux tarifs, à l'exception de ceux liés aux tarifs adoptés par la Fédération Française d'Équitation ou l'Union Équestre d'Île de France, seront revalorisés automatiquement chaque année, sauf délibération contraire du conseil municipal, en fonction de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation - Série hors tabac Ensemble des ménages,

ARTICLE VI : modifie la convention type de mise en pension d'un équidé.

ARTICLE VII : dit que les recettes correspondantes seront réalisées sur des crédits ouverts au budget de chaque exercice.

Unanimité

42 Attribution de subventions aux associations sportives

ARTICLE I : attribue, au titre de l'année 2011, des subventions aux associations sportives pour un montant de 211 410 €. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations.

ARTICLE II : demande à ces associations de porter sur ses différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

ARTICLE III : dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

43 Fixation du prix du mètre cube d'eau et de la redevance d'assainissement à compter du 1er mai 2011

a) Fixe à **1,4649** euro hors taxes à compter du **1er mai 2011** le prix du mètre cube d'eau facturé par le service municipal de l'eau.

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 5,50 %.

Dit que la recette correspondante sera inscrite à l'article 70111 "vente de l'eau" ouvert au budget primitif de l'exercice 2011 du budget annexe de l'eau.

b) Fixe à **0,4768** euro hors taxes à compter du **1er mai 2011** le montant de la redevance communale d'assainissement due par les riverains de voies ou portions de voies desservies par un ouvrage public d'assainissement.

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 5,50 %.

Dit que ce prix sera majoré des redevances légales perçues au titre de la redevance départementale d'assainissement et de la redevance d'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Dit que la recette sera inscrite à l'article 7061 "redevance assainissement" ouvert au budget primitif de l'exercice 2011 du budget annexe de l'assainissement.

Unanimité

44 Approbation de principe pour le paiement en ligne des factures d'eau

Autorise l'utilisation du paiement par carte bancaire sur internet pour les factures d'eau

Unanimité

45 Convention entre la ville, le SEDIF et VEOLIA Eau d'Ile-de-France relative au recouvrement de la redevance d'assainissement - part communale

Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville, le SEDIF et Véolia Eau d'Ile-de-France.

Autorise le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Unanimité

COMMUNICATIONS

46 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Unanimité

47 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Unanimité

LA SEANCE EST LEVEE A 00 H 15 LE 29 AVRIL 2011.